

ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : Inspirométrie post-opératoire (inspiration volontaire soutenue)	NUMÉRO : OC : INH-06
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : Hôpital BMP	MISE EN VIGUEUR LE : Juin 2010
	RÉVISÉE LE : NOVEMBRE 2013
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) : Inhalothérapeutes et infirmières ayant reçu l'information.	
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : <ul style="list-style-type: none">▶ Inhalothérapeutes de l'hôpital BMP▶ Infirmières	
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE DE CLIENTS VISÉS : <ul style="list-style-type: none">▶ Usagers devant subir ou ayant subi une chirurgie majeure▶ Usagers avec atélectasie▶ Certains polytraumatisés	
BUT THÉRAPEUTIQUE : Éviter l'atélectasie, l'encombrement bronchique et diminuer les risques d'infections respiratoires en post-opératoire.	
INDICATIONS DES CIRCONSTANCES DÉCLENCHANT L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE : <ul style="list-style-type: none">➡ Post-op thoracoscopique➡ Atélectasie➡ Maladie neuromusculaire➡ Chirurgie majeure➡ Encombrement bronchique Exceptions : post-trauma thoracique, drainage thoracique ou chirurgie thoracique AVEC ORDONNANCE MÉDICALE DU CHIRURGIEN.	
PROTOCOLE : <p>L'infirmière de la pré-admission détermine selon les critères établis quels patients recevront l'enseignement de la technique en pré-opératoire. Par la suite, l'inhalothérapeute fera le suivi (en post-chirurgie).</p> <p>L'inhalothérapeute peut décider d'enseigner cette technique à tout patient à risque d'infection ou ayant besoin d'aide à l'expectoration à moins d'une prescription médicale indiquant le contraire.</p> <p>L'inhalothérapeute peut décider de cesser l'inspirométrie lorsque le patient est autonome et que son état pulmonaire est stable.</p>	
Dernière mise en pages : novembre 2013. Emplacement : Y:\RP\Sec_data\Dsp_cmdp\CMDP\OC- OP- PROT\OC\OC INH\OC-INH 06 Inspirométrie.doc	

Signatures :

Originale signée

M. Alain Simard
Chef du service d'inhalothérapie

Date

Originale signée

Dr Markus Gottke
Chef du département de médecine spécialisée

9 juin 2010

Date

Originale signée

Dr Katherine O'Sullivan
Chef du département de chirurgie

Date

Originale signée

M. Paul Berger
Directeur des services multidisciplinaires

Date

Originale signée

Mme Louise Favreau
Directrice des soins infirmiers

Date

Originale signée

Dr Christian Léger
Directeur des affaires médicales

Date

Recommandation d'acceptation : (réunion du 27 mai 2010)

Président du CMDP

Date

Approbation : (réunion du 15 juin 2010)

Comité de direction

Date